



CICR



**Assistance aux victimes : appel lancé aux États participant au
« Sommet de Cartagena pour un monde sans mines »**

Depuis plus de vingt ans, les souffrances, le courage et la détermination des survivants d'incidents impliquant des mines sont une source d'inspiration et de motivation pour tous ceux qui mènent avec succès, sur les plans national et international, une action visant à obtenir que ces armes odieuses soient interdites à tout jamais. Face au sort des victimes des armes à sous-munitions, un processus similaire s'est engagé au niveau international. Nous saluons ces initiatives d'importance historique, et nous sommes fiers d'y avoir pris part.

Les personnes qui souffriront leur vie durant des blessures infligées par les mines terrestres, de même que les familles des personnes tuées, les communautés touchées et les professionnels s'efforçant de venir en aide aux victimes, avaient tous des raisons d'espérer que les engagements en matière d'assistance aux victimes, clairement énoncés dans la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, conduiraient à une amélioration importante des conditions de vie des survivants. Or, ces promesses sont, pour la plupart, restées vaines.

Certes, le nombre total de nouvelles victimes des mines terrestres a diminué dans le monde entier, s'abaissant de manière drastique dans les pays liés par la Convention. Pourtant, beaucoup trop de blessés succombent encore sur les lieux de l'incident, ou durant leur transport vers une structure médicale, souvent très éloignée, dispensant des soins d'urgence. La mise en œuvre concrète des objectifs de la Convention en matière d'assistance aux victimes a constitué, et constitue toujours, un défi majeur pour tous les États. La plupart des survivants attendent encore de voir s'améliorer de manière tangible leurs conditions de vie et leur accès aux soins médicaux, à la réadaptation physique, au soutien psychologique, aux services sociaux, à l'éducation et à l'emploi. Malgré les progrès – nombreux et réels – intervenus dans certains pays ou communautés spécifiques, il demeure difficile de mesurer les avancées importantes réalisées à l'échelle mondiale ainsi que dans nombre de pays touchés. Une décennie après la naissance de la Convention, bien trop de survivants d'accidents dus aux mines sont encore loin de pouvoir subvenir aux besoins de leur famille et contribuer pleinement à leur société. Deuxième Conférence d'examen de la Convention, le « Sommet de Carthagène sur un monde exempt de mines » peut – et doit – marquer un tournant, à partir duquel cette réalité commencera à changer.

Un changement pourra intervenir si tous les États parties donnent priorité à l'assistance aux victimes dans les zones touchées et ce, dans le contexte du renforcement des systèmes et services de santé, aide sociale, réadaptation physique et soutien psychologique. Un changement interviendra quand les opportunités, en termes d'éducation et d'emploi, deviendront plus accessibles et plus abordables pour les personnes en difficulté. Un changement interviendra quand le respect des droits et de la dignité des personnes ayant un handicap deviendra une norme universelle, transcrite dans les lois et les politiques nationales, et quand tous les États seront parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Un tel changement sera le fruit d'une série d'initiatives : appropriation accrue au niveau national, allocation de fonds suffisants, engagement à long terme, fixation et mise en œuvre efficace d'objectifs nationaux mesurables et assortis de délais et, enfin, soutien international accru aux structures pertinentes au sein des communautés touchées. Un changement interviendra quand les victimes des mines et les personnes ayant un handicap participeront à la conception et à la réalisation des programmes ayant une incidence sur leurs conditions de vie.

La Norvège, président désigné, et la Colombie, pays hôte du Sommet de Carthagène, ont appelé les participants à la Deuxième Conférence d'examen à accorder une attention particulière à l'assistance aux victimes. Pour les survivants, les familles des personnes tuées ou blessées, les communautés touchées et tous ceux qui leur viennent en aide, cet appel est venu à nouveau renforcer l'espoir de voir se réaliser pleinement les engagements pris dans cette Convention historique. Nous lançons un appel à tous les États parties en leur demandant d'assumer leurs responsabilités afin d'honorer les promesses faites aux victimes des mines. Nous prions instamment les États de prendre, pour la période 2010-2014, un

ensemble d'engagements, orientés sur l'action, et d'adopter une déclaration politique qui réponde à ces préoccupations. Après avoir inspiré la Convention de 1997, le courage des survivants doit maintenant pousser les États participant au Sommet de Carthagène à intensifier leurs efforts tout au long des cinq prochaines années, à investir davantage et à aider plus efficacement chaque victime en particulier, ainsi que les familles et les communautés touchées.

Document signé par les personnes ayant participé à titre personnel à la réunion « *Delivering on the promises : A meeting of victim assistance practitioners, survivors and other experts* » (Honorer les promesses : réunion de praticiens de l'assistance aux victimes, de survivants et d'autres experts) tenue à Oslo, Norvège, du 23 au 25 juin 2009, et accueillie par le Comité international de la Croix-Rouge et la Croix-Rouge de Norvège

Sardar Sidiq ABDULKARIM, directeur exécutif, *Kurdistan Organization for Rehabilitation of the Disabled*, Irak

Muowffak ALKHAFAJI, directeur, *Iraqi Alliance for Disable Organization*, Bagdad, Irak

Firoz Ali ALIZADA, *Treaty Implementation Officer*, Campagne internationale pour interdire les mines terrestres (ICBL), Genève, Suisse

Ramiz BECIROVIC, *Advocacy Coordinator, Landmine Survivors Initiatives*, Tuzla, Bosnie-Herzégovine

Hervé BERNARD, *Head of Inclusion Unit*, Handicap International, Lyon, France

Mike BODDINGTON, conseiller technique (assistance aux victimes), *Lao UXO National Regulatory Authority*, Vientiane, RPD Lao

Svein BRODTKORB, directeur du département international, *Norwegian Association of Disabled*, Oslo, Norvège.

Nerina CEVRA, *Advocacy Officer, Survivor Corps*, Washington, États-Unis

Huib CORNIELJE, *Director (Enablement), Alphen aan den Rijn*, Pays-Bas

Veri Dogjani, *Victim Assistance & Risk Education Coordinator, Albanian Mine Action Executive*, Tirana, Albanie

Kjersti Tokle FJELLHAUG, *Mines and Weapons Adviser, Croix-Rouge de Norvège*

Guillermo Antonio GOSEBRUCH, conseiller technique (services de santé), Managua, Nicaragua

Susan HELSETH, directeur-adjoint de programme, *Mine Action Coordination Centre for Afghanistan*, Kaboul, Afghanistan

Doris HERNANDEZ, directeur de la doctrine, Doctrine et Protection, Croix-Rouge colombienne, Bogotá, Colombie

Veng LAO, directeur, département de la réhabilitation, ministère des Affaires sociales, des Anciens combattants et de la Réhabilitation des jeunes, Phnom Penh, Cambodge

Reykhan MUMINOVA, *Victim Assistance Officer, Tajikistan Mine Action Centre*, Douchanbé, Tadjikistan

Wanda MUÑOZ JAIME, *Victim Assistance Officer, Handicap International*

Trine RIIS-HANSEN, conseiller, *The Atlas Alliance*, Oslo, Norvège

Ken RUTHERFORD, *Board Member and Senior Advocacy Advisor, Survivor Corps/Steering Committee Member of the Cluster Munition Coalition*

Zemarai SAQEB, *Disability Programme Coordinator, Swedish Committee for Afghanistan*, Kaboul, Afghanistan

Mingkhouankham SISAVATH, *Victim Assistance Officer, National Regulatory Authority*, Vientiane, RPD lao

Davy TITH, directrice exécutive, Opérations Enfants du Cambodge, Battambang, Cambodge

Claude TARDIF, chef des Programmes de réadaptation physique, division de l'assistance, CICR, Genève

Theo VERHOEFF, directeur du Fonds spécial pour les handicapés, CICR, Genève